



ANIMATEURS POUR ANIMER L'ACTION AGENTS HORAIRES POUR RYTHMER LES REVENDICATIONS

SOLIDAIRES POUR GAGNER ENSEMBLE !

Nous ne pouvons dissocier l'action menée par les animateurs et celle poursuivie par les responsables d'office, les atsem, et les agents titulaires et non titulaires assurant l'entretien des écoles.

La lutte des uns ne peut se concevoir sans celle des autres, et tout ce qui est accordé aux uns doit trouver son juste équilibre à ce qui sera accordé aux autres.

Nous avons commencé la grève ensemble, nous la terminerons ensemble.

La CGT négociera un protocole global de fin de conflit et non un document annexé.

RECONNAISSANCE D'UN METIER

Depuis 2013, nous sommes passés d'une simple garderie à des propositions et des réalisations d'activités qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif.

Aujourd'hui la Ville de Rouen éprouve des difficultés à recruter et assurer dans la durée les missions d'animateur en raison du manque d'attractivité des rémunérations et de l'organisation du travail.

*** Le turn over des animateurs occasionne une insécurité dans la pérennité de l'accueil des enfants,**

*** L'organisation est à expliquer et réexpliquer inlassablement à longueur de recrutement,**

*** De moins en moins de personnes postulent aux emplois d'animateur, ce qui engendre des remplacements non assurés,**

*** Les animateurs formés et qualifiés s'en vont dans d'autres villes plus attrayantes,**

*** Les animateurs nouvellement arrivés se retrouvent face à des enfants qu'ils ne connaissent pas et certains animateurs n'ont pas le BAFA.**

COMMENT SONT CONSIDERES LES ANIMATEURS

- La mise en place d'un projet d'activités nécessite du temps de préparation. Il ne suffit pas de jeter un ballon dans la cour, mettre un nez rouge, et sortir du chapeau magique les activités pour que les enfants s'amuse et progressent.
- Les animateurs ne veulent plus subir la négligence des responsables quant au travail personnel fourni et engagé qui n'est absolument pas valorisé, ni rémunéré à sa juste peine.
- La gestion d'un groupe, de l'individualité avec des projets de qualité cela se rémunère à sa juste valeur.

CE QUI EST REVENDIQUÉ

Périscolaire 7 semaines par session*	1 heure par jour par animateur + 4 heures de réunion par session
Mercredi	8 heures de réunion par session (préparation, régulation, information)

***session : c'est une période liée à un projet et sur une durée de vacances ou entre deux périodes de vacances.**

Ce qui revient à un contrat de 35 heures semaine annualisé pour les animateurs périscolaires.

DES VACANCES A QUEL PRIX !!!

Avec 48 € brut (4,8 base horaire) de rémunération pour 10 heures par jour, la ville de Rouen est loin d'être Capitale de l'Animation.

Avec leur cadre d'emplois, les animateurs valent mieux que ça et exigent simplement une rémunération qui s'élève à 90 euros par jour, qui est d'ailleurs la base fixée pour le mercredi.

Quand est ce que la Ville va arrêter de regarder partir ses animateurs qu'elle a formés, qui se sont investis dans des projets depuis 2013 pour le bonheur des enfants et la reconnaissance des parents.

AGENTS HORAIRES DES CANTINES MEME COMBAT

Nous le disons et le répétons depuis de nombreuses années, sans ce personnel précaire, nos collègues titulaires seraient dans l'incapacité d'assurer un service de qualité.

Ces agents exploités depuis longtemps et qui travaillent plus de 30 heures la semaine devraient déjà être titulaires.

Il est scandaleux que la rémunération d'un précaire soit cinq fois inférieure à la prime mensuelle de certains cadres de la Ville.

A la précarité s'ajoute la pénibilité, car nos collègues sont présents durant les périodes les plus chargées en tâches ménagères ou de restauration.

Il est urgent qu'un plan pluriannuel de titularisation soit engagé dans les délais les plus courts. Nous sommes lassés des réunions stériles. On ne mesure pas la qualité d'un dialogue social au nombre de réunion mais à ses résultats.

**TOUS ENSEMBLE LE LUNDI 13 MAI A PARTIR DE 8H45
SALLE DES MARIAGES à L'HOTEL DE VILLE
POUR UNE REUNION D'INFORMATION**